



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 22
Jeudi 12 juin 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: CKTECK Sàrl, Ch. du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 38, au lieu-dit: « Les Grands Clos 12 », commune de Belprahon.

Projet: rénovation de l'appartement au 1^{er} étage avec divers nouveaux aménagements à l'intérieur, pose d'un chauffage à pellets, reconstruction de l'accès pour se rendre au 1^{er} étage en façade Nord, remplacement de plusieurs ouvertures (portes et fenêtres) et aménagement de cheminées en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2pc.

Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et contrat de classement cantonal depuis le 25.08.2008 et depuis le 01.11.2007 au niveau de la Confédération.

Dérogation: art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Nissels Robert, Chemin des Cerisiers 18, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 534, Les Amatennes 8, 2744 Belprahon

Projet:

- Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau en façade Nord
- Nouvelle fenêtre à côté de la porte vitrée en façade Ouest
- Remplacement des écailles Eternit jaunes en façade Ouest par du bardage bois composite gris clair sur isolation 10 cm
- Ajout d'une pergola (3.4m x 3.5m) adossée à la façade Ouest
- Ajout d'un mur en prolongement façade Nord de 2m de haut sur 4m de long et petit retour de 2m de long à l'Ouest

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Accueil d'enfants en milieu familial

Informations importantes à l'intention des accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) et des organisations d'accueil familial de jour du canton de Berne

Si vous accueillez régulièrement, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans dans votre foyer, vous exercez la fonction d'AMF.

Conformément à l'article 12 de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338), les personnes accueillant régulièrement et contre rémunération des enfants dans leur foyer sont tenues de l'annoncer à l'autorité.

En d'autres termes, l'ensemble des AMF en activité doivent s'annoncer auprès de l'Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne (OIAS), afin de garantir la qualité de la prise en charge des enfants.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'OIAS.

Nous vous recommandons de vous annoncer dans les délais requis afin de respecter les dispositions légales.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Corvées - décompte de frais

Toutes les personnes qui ont exercé des travaux ou corvées pour la commune durant le 1^{er} semestre 2025 sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal **jusqu'au 25 juin 2025 au plus tard**.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Prochain grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 3 juillet 2025**. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, le point de collecte doit être déplacé. Il sera organisé sur le parking du terrain de football, aux heures habituelles, soit de 13h30 à 18h30. Nous vous prions donc de ne rien déposer au milieu du village.

Belprahon, le 12 juin 2025

Le Conseil communal



Champoz

Prélèvement d'échantillons du 27 mai 2025

Les résultats du prélèvement d'échantillons du Laboratoire cantonal, au réseau de distribution, école, toilette lavabo ainsi que le réseau des fontaines, fontaine fond du village à Champoz prélevés par M. Gerber, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est en règle au regard des critères mentionnés dans le rapport d'analyse. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 10.06.2025

Le Conseil communal



Court

Révision du plan d'aménagement local

Séance d'information et de participation

Dans le cadre du projet de révision totale du plan d'aménagement local (PAL), une séance d'information et de participation, ouverte à toute personne concernée (habitant, propriétaire, etc.), sera organisée le **jeudi 26 juin 2025, à 20 heures, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Vallee 19, 2^e étage).

Lors de cette séance, le projet de nouveau PAL sera présenté et toutes les personnes présentes pourront poser leurs questions, respectivement faire part de leurs remarques. Le dossier complet sera déposé publiquement par la suite (en principe durant le deuxième semestre 2025).

Le Conseil municipal se réjouit de vous accueillir à cette séance.

Court, le 12 juin 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Fête du village

La fête du village de Court aura lieu du vendredi 20 juin 2025 au dimanche 22 juin 2025. Les autorités communales souhaitent à toutes et à tous d'excellents moments de détente.

Restrictions de circulation

Par mesure de sécurité, le périmètre de la fête du village sera fermé à la circulation du vendredi 20

juin 2025 dès 17 heures au dimanche 22 juin 2025 à minuit.

Le périmètre sera temporairement ouvert le samedi et le dimanche de 6 à 11 heures. Les riverain-e-s pourront utiliser les parkings prévus dans le cadre de la fête ou emprunter les déviations qui seront mises en place, à savoir: La Nancoran/Savaronne et Sur Frête/Sorvilier (suivre les panneaux indicateurs).

Les usagères et les usagers de la route sont prié-e-s de faire preuve d'une prudence particulière durant tout la période de la fête.

Nettoyage des rues

Pour que le village soit propre et présentable durant toute la fête, la voirie procédera au nettoyage des rues le samedi dès 6 heures et le dimanche dès 7 heures.

Les habitant-e-s sont d'ores et déjà remercié-e-s pour leur compréhension.

Court, le 12 juin 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Blocage d'un chemin pour une durée déterminée

Travaux dans le secteur entre Court et Sorvilier

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse, le chemin de mobilité douce qui longe la Birse et qui relie Court à Sorvilier est fermé du **mardi 10 juin 2025 au vendredi 18 juillet 2025** (secteur entre le stade de Virelore et l'étang situé à la frontière intercommunale Court-Sorvilier). Aucun passage (même à pied) n'est possible durant cette période, hormis durant les week-ends. La zone de Virelore est, quant à elle, toujours accessible via le centre du village de Court. À noter que les vélos et vélomoteurs peuvent contourner la zone bloquée en passant par Sur Frête.

Ce blocage est justifié par des travaux conséquents rendant tout passage dangereux. La Municipalité de Court et ses mandataires déclineront toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages résultant du non-respect de cette interdiction d'accès.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées de leur compréhension.

Court, le 12 juin 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Judi 19 juin 2025 à 19 h 30 à la halle de Gymnastique (salle 2) de Crémines.

Ordre du jour:

- Règlement d'organisation pour le Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (décision).
- Comptes annuels 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision).
- Comptes annuels 2024 de la Commune mixte de Crémines (décision).
- Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
- Règlement sur les traitements du personnel et les indemnités du syndicat élargi du Grand Val (décision).
- Organe de vérification des comptes du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).

- Organe de vérification des comptes de la Commune mixte de Crémines (décision).
- Crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la halle de gymnastique douches-WC handicapés de chf 22'170.- (décision).
- Crédit d'engagement pour l'éclairage public de chf 57'800.- (décision).
- Décompte final du crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable du Zoo - Les Vaivres (information).
- Décompte final du crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eau claire aux Brues Dedos (information).
- Décompte final du crédit d'investissement pour le contrat d'équipement de la parcelle 261 (information).
- Décompte final de la Mensuration officielle lot 3 (information).
- Décompte final de la réfection du toit de la Binzberg (côté Est) (information).
- Divers.

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2024 de la commune mixte de Crémines
- Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement d'organisation pour le Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs
- Règlement sur les traitements du personnel et les indemnités du syndicat élargi du Grand Val

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 14 mai 2025

Le Conseil communal

Eschert

Avis de construction

Permis 2023-7906, modification du projet initial

Requérant: Axel Leuenberger, Luiza Astrakhanbieva, Les Vergers 17, 2743 Eschert

Auteur du Projet: SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 720, Les Vergers, 2743 Eschert

Projet initial: Construction d'une maison familiale avec garage, installation d'une pompe à chaleur extérieure, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et construction de divers murs de soutènement en enrochement.

Modification: Construction d'une piscine

Zone: H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 9.7.2025 inclusivement** au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le

dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>.

Eschert, le 11 juin 2025

Police des Constructions

Assemblée communale du 5 juin 2025

Procès-verbal

Le PV de l'Assemblée communale qui a s'est déroulée le jeudi 5 juin 2025 à Eschert a été validé par le Conseil communal par voie de circulation le 6 juin 2025.

Dès lors, le PV est en dépôt public pour consultation du 12 juin 2025 au 10 juillet 2025, à l'Administration communale, durant les horaires de guichets ou sur rendez vous.

Eschert, le 12 juin 2025

Le Conseil communal

Loveresse

Chantier Grand Nods - Fermeture de route tronçon «Le Moulin»

La commune informe les citoyens que la route «Le Moulin» reliant le pont de la Trame jusque chez «Lehmann Transports» sera fermée au trafic la semaine N° 25, soit du lundi 16 au vendredi 20 juin 2025.

Loveresse, le 3 juin 2025

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 2 juin 2025

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 2 juin 2025 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 11 juillet 2025. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 4 juin 2025

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant: Faivre Bertrand, Sous-Chaux 20, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2530, Sous-Chaux 20

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Schaller Didier, Rue de l'Est 33, 2740 Moutier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1715, Rue de l'Est 33

Projet : Construction d'un balcon en façade Sud-Ouest et d'une lucarne en toiture Nord-Ouest.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Boros René et Adelsberger Cordelia, Derrière-les-Crêts 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3180, Derrière-les-Crêts 16

Projet : Remplacement du chauffage à gaz existant par une pompe à chaleur air/eau.

Zone : PQ «Derrière-les-Crêts»

Dérogation : Art. 20 RC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Agence AVS, horaires d'ouverture

Durant les semaines du 16 au 27 juin 2025, l'Agence AVS sera ouverte les jours suivants :

- Mercredi 18 juin, de 15 h à 17 h
- Jeudi 19 juin, de 15 h à 18 h
- Mardi 24 juin, de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h.

Les autres jours, l'agence sera exceptionnellement fermée.

Merci de votre compréhension.

Moutier, le 2 juin 2025

Municipalité de Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 23 juin 2025, à 19 h 30**Ordre du jour**

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 396 du 26 mai 2025
4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2025)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du règlement

concernant les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2024
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2024
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2026
9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2026
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA intitulée : « Du civisme pour toutes et tous ! » (N° 1859 – MO 752; délai : 03.08.25)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion de M^{mes} Sandrine Juillard (PSA) et Pascale Gerber (Moutier à Venir) intitulée : « Sécurité incendies dans les écoles de la ville » (N° 1863 – MO 753; délai : 30.06.25)
12. Réponse du Conseil municipal à la motion du Centre demandant l'installation d'une webcam à Moutier (N° 1871 – MO 758; délai : 07.10.25)
13. Réponse du Conseil municipal au postulat du RPJ relatif aux obstacles gênant le déplacement des personnes à mobilité réduite et des poussettes au centre-ville (N° 1856 – PO 158; délai : 06.07.25)
14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite des Jeunes progressistes de gauche concernant la récupération du plastique (N° 1866 – PO 158; délai : 07.08.25)
15. Développement de la motion du PSA Motion du PSA intitulée : « Au P'tit Plus » aux Franches-Montagnes, un exemple à suivre en Prévôté » (N° 1877 – MO 760)
16. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
17. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
18. Communications
19. Questions orales
20. Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
- N° 1845 – PO 156 | Délai de réponse : 15.08.2025 (prolongation); Postulat de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulé : « La Bible de Moutier-Grandval doit nous être restituée »
- N° 1861 – IN 530 | Délai de réponse : 10.07.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative aux effets de l'intelligence artificielle générative (ChatGPT)
- N° 1862 – IN 531 | Délai de réponse : 10.07.2025; Interpellation du Rauraque intitulée : « Harcèlement scolaire, point de situation et plans d'actions mis en place »
- N° 1864 – MO 754 | Délai de réponse : 07.10.2025; Motion du PSA relative à la

revitalisation du réseau de transport public à Moutier

- N° 1865 – PO 159 | Délai de réponse : 07.10.2025; Postulat des Jeunes progressistes de gauche relatif au soutien financier des milieux associatifs en vue du transfert
- N° 1867 – QU 428 | Délai de réponse : 07.08.2025; Question écrite de M^{me} Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Y a-t-il un lieu d'accueil sécurisé pour les femmes victimes de violence domestique et leurs enfants, à Moutier ? »
- N° 1868 – MO 755 | Délai de réponse : 07.10.2025; Motion de Moutier à Venir intitulée : « Place de jeux du quartier Champs-Forts »
- N° 1869 – MO 756 | Délai de réponse : 07.10.2025; Motion de Moutier à Venir intitulée : « Enveloppe budgétaire pour adapter nos infrastructures aux personnes en situation de handicap »
- N° 1870 – MO 757 | Délai de réponse : 07.10.2025; Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Les séniors de retour dans les classes enfantines et primaires de Moutier »
- N° 1873 – IN 532 | Délai de réponse : 05.09.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative à la gestion de la Commune de Moutier d'une éventuelle catastrophe naturelle
- N° 1874 – IN 533 | Délai de réponse : 05.09.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative à la préservation de la biodiversité des étangs du Stand
- N° 1875 – PO 160 | Délai de réponse : 02.12.2025; Postulat de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulé : « Trie, la planète te dit merci ! »
- N° 1876 – MO 759 | Délai de réponse : 02.12.2025; Motion de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée : « Mettre en ligne le planning des salles de sports et des infrastructures communales »
- N° 1877 – MO 760 | Délai de réponse : 23.12.2025; Motion du PSA intitulée : « Au P'tit Plus » aux Franches-Montagnes, un exemple à suivre en Prévôté »
- N° 1878 – MO 761 | Délai de réponse : 02.12.2025; Motion du PSA relative à la mise en place d'un plan général de fauchage des espaces verts prévôtois
- N° 1879 – MO 762 | Délai de réponse : 02.12.2025; Motion du PCSI intitulée : « Former aux gestes qui sauvent ! »
- N° 1880 – MO 763 | Délai de réponse : 02.12.2025; Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant un renforcement de l'éducation aux médias dans les établissements scolaires de Moutier
- N° 1881 – IN 534 | Délai de réponse : 02.09.2025; Interpellation du PCSI intitulée : « Insécurité et vols à la gare »
- N° 1882 – QU 430 | Délai de réponse : 02.10.2025; Question écrite de M^{me} Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée : « Pourrait-on proposer un bac spécifique aux puffs dans les déchetteries prévôtoises ? »
- N° 1883 – QU 431 | Délai de réponse : 02.10.2025; Question écrite des Jeunes progressistes de gauche relative au programme pour l'adaptation aux changements climatiques de la Confédération Adapt+
- N° 1884 – IN 535 | Délai de réponse : 02.09.2025; Interpellation des Jeunes

progressistes de gauche relative à la déclaration des villes de Lausanne et Genève quant à la situation humanitaire à Gaza

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation des séances du Conseil de Ville », puis cliquer sur 2025 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/co_nseil-de-ville/docu-ments-des-seances-du-conseil-de-ville).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».

Moutier, le 3 juin 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Marchand

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Perrefitte

Vacances d'été 2025

Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances estivales, le bureau municipal sera fermé du lundi 14 juillet 2025 au vendredi 15 août 2025 y compris. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau municipal avant la fermeture et aux heures d'ouverture habituelles. Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Perrefitte, le 11 juin 2025

Le Conseil municipal

Petit-Val

Informations communales

Administration des finances

Le Conseil communal a nommé Madame Nathalie Griggio Weibel au poste d'administratrice des finances pour remplacer M^{me} Nathalie Schranz qui nous quittera fin juillet 2025.

Le Conseil communal souhaite beaucoup de plaisir à Madame Griggio Weibel dans cette nouvelle fonction et plein succès à Mme Schranz dans ses nouvelles activités professionnelles.

Geste solidaire en faveur de la commune de Blatten

Dans sa séance du 2 juin 2025, le Conseil communal a décidé de verser le montant de CHF 1'000.- prévu au budget pour les communes victimes d'intempéries à la Commune de Blatten VS dont le village a été enseveli le 28 mai dernier après l'effondrement du glacier. Les 5 membres du Conseil communal ont décidé d'y ajouter leurs vacances de la séance à savoir CHF 250.-.

Commission technique et travaux publics

Stéphane Addor a été élu à la commission technique et travaux publics. Le Conseil communal remercie M. Addor de s'être proposé pour ce poste.

Souboz, le 12 juin 2025

Conseil communal

Rebévelier

Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 13 mai 2025 au réseau de distribution, école, local de chauffage, évier à Rebévelier par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 04.06.2025

Le Conseil communal

Reconvilier

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m audessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, le 17.03.2025

Administration communale

Saicourt

Informations communales

Information importante à l'intention des accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) et des organisations d'accueil familial de jour du canton de Berne

Si vous accueillez régulièrement, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans dans votre foyer, vous exercez la fonction d'AMF.

Conformément à l'article 12 de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE; RS 211.222.338), les personnes accueillant régulièrement et contre rémunération des enfants dans leur foyer sont tenues de l'annoncer à l'autorité.

En d'autres termes, l'ensemble des AMF en activité doivent s'annoncer auprès de l'Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne (OIAS), afin de garantir la qualité de la prise en charge des enfants.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site Internet de l'OIAS. Nous vous recommandons de vous annoncer dans les délais requis afin de respecter les dispositions légales.

Le Fuet, le 12 juin 2025

Conseil municipal

Saules

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Emplacement: parcelle N° 120, au lieu-dit: « Clos Chegnat 69 », commune de Saules.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / SAUU.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Seehof

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Bürgi, Postfach 11, 4716 Welschenrohr.

Auteur du projet: AGROplanungen GmbH, M. Michael Frei, Aeschstrasse 6, 4558 Winistorf.

Emplacement: parcelle N° 56, au lieu-dit: « Probs-tenberg 7 », commune d'Elay.

Projet: construction d'une fosse à purin, d'une nouvelle fumière et d'une aire de lavage couverte, aménagement d'un parc pour chevaux, d'une aire de sortie pour cerfs et d'un nouveau chemin d'accès avec revêtement en gravier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sorvilier

Avis de construction

Requérant: M. Frédéric Racle, Rue Principale 25, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Le requérant

Projet: Installation d'un nouveau poêle avec sortie de fumée en toiture

Emplacement : parcelle N° 399, au lieu-dit « Rue Principale 25 »

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Remarque : Bâtiment digne de protection (Objet C)

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juillet 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 4 juin 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelle N° 625, au lieu-dit: « Les Chauffours », commune de Sorvilier.

Projet : renforcement des bandes de roulement existantes avec de la chaille et du gravier afin de pouvoir circuler avec les machines agricoles actuelles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : réserve naturelle cantonale « Les Chauffours » et inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Harry Dürst, Ch. de l'Arsenal 8, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 234, au lieu-dit: « Ch. de l'Arsenal 8 », commune de Tavannes.

Projet : installation d'un réservoir d'eau enterré dans le jardin (côté sud-est) pour la récupération de l'eau de pluie provenant du toit de la maison familiale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : GP.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, mise sous protection cantonale (ACE du 19.03.1997).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

EJC

Mise au concours - Assistant(e) socio-éducatif(ve) à un taux 15 % avec de possibles heures de remplacement

L'école à journée continue de Tavannes met au concours pour le 1^{er} août 2025, et pour une durée de 6 mois :

Un poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) à un taux 15 % avec de possibles heures de remplacement

Description du poste

- Accueil des enfants dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas
- Collaboration avec les parents
- Les 15% de travail ont lieu le mardi de 11h30 à 17h et le jeudi de 15h à 17h

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement : réparti sur 39 semaines

Envoyer les dossiers de candidature par mail à direction.ejc@tavannes.ch jusqu'au 13 juin 2025 à EJC, M^{me} Sandra Besson-Wölfli, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes

Tavannes, le 28 mai 2025

Le Conseil municipal

Marché artisanal - édition été

Venez vivre une matinée conviviale à Tavannes à l'occasion de notre marché artisanal estival qui aura lieu **le samedi 21 juin prochain, de 9h à 14h**. Plongez dans une ambiance festive rythmée par l'accordéon de M. Rebsamen, tout en découvrant les délices de la cuisine libyenne et une savoureuse paella préparée sur place dès 11h00 et jusqu'à 14h. Dès 9h, le marché aux légumes ouvrira ses portes, proposant aux visiteurs une sélection fraîche et variée de fruits, légumes de saison et produits du terroir. Une quinzaine d'exposants régionaux dévoileront également leurs créations artisanales.

Rejoignez-nous pour célébrer l'artisanat et la gastronomie à Tavannes le 21 juin prochain !

Tavannes, le 6 juin 2025

Commission Vie Locale

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture relative à la taxe des chiens. Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de le faire dans les plus brefs délais.

Toute modification liée à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès, etc.) doit également être annoncée jusqu'au 15 juillet 2025.

Ces changements peuvent être communiqués directement via le site internet de la commune, onglet Guichet virtuel.

Tavannes, le 6 juin 2025

Municipalité de Tavannes

Devenez patrouilleur scolaire

La Commune de Tavannes lance un appel à toutes les personnes désireuses de contribuer à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Nous recherchons des volontaires pour assurer une présence au passage piéton situé à la hauteur de la Grand- Rue 33, chaque matin.

Horaires à couvrir :

- 8h à 8h15
- 11h50 à 12h10

La coordination du service est assurée par M^{me} Valérie Perrey, à qui vous pouvez vous adresser directement pour vous inscrire et lui indiquer vos disponibilités hebdomadaires : 076 241 64 67 / valerieperrey@yahoo.com.

Une indemnité de CHF 5.- est versée pour chaque tranche horaire effectuée. En cas de forte mobilisation, d'autres passages piétons pourront être sécurisés de la même manière.

Merci de participer activement à la sécurité de nos enfants !

Tavannes, le 6 juin 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Gerber Jacky, Les Vernes 7, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 478, Les Vernes 7, 2733 Pontenet

Description du projet : Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une pompe à chaleur extérieure air/eau en façade nord

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. 151 ch. 8 al. 2 RCC

Dépôt public : du 4 juin au 4 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 27 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : MW Programmation SA, Rue Charles Schäublin 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: KWSA-Architectes associés DPLG, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1052, Rue Charles Schäublin 2, 2735 Malleray

Description du projet: Démolition du sas d'entrée Est, construction d'un nouveau couvert d'entrée Est et remplacement à l'identique du revêtement en façade Est

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Objets protégés: Digne de conservation

Dépôt public: du 4 juin au 4 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 28 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Suzanne Wirz, La Franay 17, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1521, La Franay 17, 2735 Malleray

Description du projet: agrandissement de la place de parc et réfection du mur de soutènement en blocs béton

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 juin au 11 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 6 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Piscine de l'Orval SA, Route de Champoz 45, 2735 Bévilard.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 1455, au lieu-dit: «Route de Champoz 45», Bévilard, commune de Valbirse.

Projet: construction d'une annexe enterrée pour le renouvellement des installations de ventilation et locaux chimiques avec nouvel accès livraison, remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures avec paroi anti-bruit et pare-vue.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL-5.

Dérogations: art. A141 al. 2 ch. 2 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Résultats des analyses d'eau

Le service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 20 mai dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française °f	Teneur en nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	irréprochable	26.6 Eau «mi-dure»	5.4 (tolérance 40)
Bévilard	irréprochable	15.0 Eau «mi-dure»	5.6 (tolérance 40)
Malleray, réseau supérieur	irréprochable	20.8 Eau «mi-dure»	11.1 (tolérance 40)
Pontenet	irréprochable	20.4 Eau «mi-dure»	7.3 (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des services techniques.

Bévilard, le 3 juin 2025

Service des eaux

Conseil général du 23 juin 2025

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 23 juin 2025, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
3. Déclarations de principe des groupes
4. Élection d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
5. Approbation des comptes 2024
6. Approbation du rapport de gestion du Conseil communal
7. Suppression du règlement concernant le financement spécial relatif à la crèche «Au P'tit Château»
8. Suppression du règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au service social Centre-Orval

9. Informations de la Commission scolaire

10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

11. Informations du Conseil communal

12. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

13. Questions orales

Les séances du législatif sont ouvertes au public et la documentation est disponible sur www.valbirse.ch (politiques locales, Conseil général, ordres du jour des séances).

Bévilard, le 2 juin 2025

Bureau du Conseil général

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
24	22	12.06.2025	JEUDI
25	23	18.06.2025	mercredi
26	24	25.06.2025	mercredi
27	25	02.07.2025	mercredi
28	26	09.07.2025	mercredi
29		16.07.2025	SUPPRIME
30		23.07.2025	SUPPRIME
31		30.07.2025	SUPPRIME
32	27	07.08.2025	JEUDI
33	28	13.08.2025	mercredi
34	29	20.08.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch